

Contrat pédagogique – Année universitaire 2023/2024

Master 2 Droit, entrepreneuriat et digital (Law, entrepreneurship and digital)

Responsables pédagogiques : Véronique Magnier, Benoît Dumontet et Hossein Shekarchizadeh

Nom - Prénom	N° Etudiant							
Tél	Email (prénom.nom):	. @ un	ivers	ite-p	oaris	s-sa	ıcla	y.fr

F	Choix	E070	011	Evalu	Seuil de	
Enseignements		ECTS	CM	Session 1	Session 2	compensation
Semestre 3		30	175			10/20
Créer ou accompagner la création d'entreprises innovantes						
Introduction à l'entrepreneuriat		3	10	ET	ET	7/20
Structuration des startup- corporate law & governance		3	20	ET	ET	7/20
Droit fiscal des entreprises innovantes- responsabilité/assurance		2	10	ET	ET	7/20
des dirigeants						
Coaching et recrutement de talents		3	20	ET	ET	7/20
Launching Innovative Projects (HEC)		2	10	ET	ET	7/20
Maîtriser les innovations digitales						7/00
Droit IP/IT		3	20	ET	ET	7/20
Droit du metaverse		2	10	ET	ET	7/20
Piscine Discovery (42)		5	30	ET	ET	7/20
Diriger ou accompagner le management des entreprises innovan	tes			T ===		
Leadership et stratégie		2	15	ET	ET	7/20
Management de la Propriété Intellectuelle (M2 Saclay Management)		1	5	ET	ET	7/20
Droit pénal des affaires appliqué aux entreprises innovantes		1	5	ET	ET	7/20
Internet and Telecom Economics		1	5	ET	ET	7/20
Financer les activités ou conseiller sur le financement des entrep	rises inno					
Financement des entreprises innovantes		2	15	ET	ET	7/20
Semestre 4		30	175			10/20
Diriger ou accompagner le management d'entreprises innovantes	s					
Droit de la concurrence		1	6	ET	ET	7/20
Résolution des conflits		2	12	ET	ET	7/20
Négociation & vente		2	15	ET	ET	7/20
Contract drafting		2	10	ET	ET	7/20
Financer les activités ou conseiller sur le financement d'entrepris	ses innova	ntes				
Droit du financement des entreprises innovantes		2	10	ET	ET	7/20
Agir et communiquer dans le contexte professionnel des entrepr	ises innov	antes				
Clinique Juridique Paris-Saclay		5	30	ET	ET	7/20
Operations management		2	10	ET	ET	7/20
Digital Marketing (HEC)		2	10	ET	ET	7/20
Business English		2	12	ECI		7/20
Build my project (Hackathon)		2	35	ET	ET	7/20
Mise en situation de pratique professionnelle : le rendez-vous client, créer le lien de confiance et asseoir sa légitimité (HEDAC)			3			
Expression orale, l'art de convaincre (HEDAC)			15			
Séminaires professionnels et Afterworks			15			
Kit de création d'une startup			12			
Option : concours d'éloquence Albert JOLY (HEDAC)						
Option : Analyse financière et compliance (M2 Saclay BTFML)			10			
2 Modules approfondis de pratique professionnelle (MAPP) au ch	noix :					
Gouvernance, risk management et compliance		1	10	ET	ET	7/20
Droit numérique et des technologies avancées		1	10	ET	ET	7/20
Culture digitale et droit		1	10	ET	ET	7/20
Digital et social		1	10	ET	ET	7/20
Stage / mémoire						
Stage (3 à 6 mois) / création d'entreprise/Launchpad (HEC)		6		Mémoire et soutenance	Mémoire et soutenance	10/20
Total annuel		60	350			

La présence en cours et aux séminaires est obligatoire.



Contrat pédagogique - Année universitaire 2023/2024

Master 2 Droit, entrepreneuriat et digital (Law, entrepreneurship and digital)

Responsables pédagogiques : Véronique Magnier, Benoît Dumontet et Hossein Shekarchizadeh

Modalités de contrôle des connaissances

VSN : validation sans note : le résultat est « Admis » ou « Défaillant »

ECT: Evaluation continue et terminale:

- Session 1 : 50% note contrôle continu + 50% note examen de fin de semestre.
- Session 2: 50% note de contrôle continu de session 1 reportée et 50% note d'examen de session 2.

ET: Evaluation terminale:

- · Session 1 : examen de fin de semestre
- Session 2 : examen de session 2.

ECI: Evaluation continue intégrale en une session unique:

- Session 1 : épreuves de contrôle continu (intégration d'une épreuve de "seconde chance" au cours de l'UE et avant la période des examens)
 qui donnent lieu à une note finale.
- Session 2 : report de la note de session 1 en session 2

Conditions de validation de l'année de Master 1 :

- Les 2 semestres doivent être validés (« Admis »), sans compensation entre les semestres ;
- La compensation des UE est possible au sein de chaque semestre ;
- Les UE dont le seuil est à 10/20, sont ni compensantes ni compensables.

Je soussigné(e)					at	teste avo	ir acti	ivé n	non co	ompte	Adonis (adresse mail Pa	aris-Sacl	ay)
via https://ado	nis.uni	versite-paris-sa	aclay.fı	/activa	<u>ition/</u> (unique	contact pou	r toute	comn	nuni	ication	admir	istrative) et avoir pris co	onnaissar	nce
du Règlement	des	études ainsi	que	des	modalités*	particulières	applica	bles	à	cette	fiche	pédagogique consultable	es sur	le
site https://www	<u>.jm.uni</u>	versite-paris-sa	aclay.fı	r/forma	tion/reglemen	t-des-etudes-et	-modalite	s-de-c	ontr	ole-des	-connai	ssances-mcc		
											Date et signature de l'étudiant			